

Distr.
LIMITEE

E/CN.16/1993/L.3/Add.3
20 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA
TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Première session
12-23 avril 1993
Point 12 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Asrat BULBULA (Ethiopie)

Chapitre

ACTIVITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour de ses 7e à 10e séances, les 15 et 16 avril 1993. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'améliorer la qualité de la coordination et de la coopération dans le domaine de la science et de la technique au service du développement (E/CN.16/1993/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des incidences des activités du système des Nations Unies visant à appuyer la création et le renforcement des capacités endogènes des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique (E/CN.16/1993/4);

c) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Département du développement économique et social dans le domaine de la science et de la technique au service du développement (E/CN.16/1993/5);

d) Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau sur la science et la technique au service du développement (E/CN.16/1993/6);

e) Note du Secrétariat sur la réunion du Groupe d'experts de l'évaluation, du contrôle et de la prévision technologiques (E/CN.16/1993/CRP.1).

2. Assurant la présentation du point 4 de l'ordre du jour, la Directrice de la Division de la science, de la technique, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Département du développement économique et social a fait savoir aux participants que le Secrétaire général s'était engagé à faire valoir l'identité des buts, le souci de coordination et de coopération et la complémentarité des organismes des Nations Unies dans le domaine économique et social et dans celui de l'environnement, au niveau politique comme au niveau opérationnel. Il était nécessaire d'harmoniser les politiques scientifiques et techniques en adoptant un point de vue intégré, et il fallait que les institutions des Nations Unies se concertent pour pouvoir dispenser une aide concrète au niveau des pays; la création de capacités endogènes était la clef du développement durable. Elle a tracé les grandes lignes du programme pilote de création de capacités endogènes que le Département était en voie de réaliser. Elle a également mentionné les activités scientifiques et techniques récentes du Département dans des domaines comme l'évaluation technologique, la reconversion des technologies militaires à des fins civiles et la science et la technique au service des pays les moins avancés. Le réaménagement des structures en cours aux Nations Unies favoriserait vraisemblablement la réalisation de ce programme scientifique et technique.

A. Coordination et coopération dans le système des Nations Unies en matière de science et de technique

3. Les principaux points qui ont été débattus sont présentés dans les paragraphes qui suivent. L'objectif de la coordination de tout le système dans le domaine scientifique et technique devait être de permettre des synergies. Les ressources étant insuffisantes par rapport aux besoins des pays en développement, et, comme beaucoup d'institutions s'occupaient de science et de technique, il fallait coordonner davantage les travaux dès le stade de la planification et de la programmation, surtout au niveau de la programmation régionale et de la programmation par pays.

4. On s'est inquiété de l'éventuelle disparition de l'équipe spéciale de la science et de la technique au service du développement du CAC, dont les travaux avaient été précieux. Si cela devait se faire, il faudrait trouver d'autres mécanismes et assurer la coordination entre la Commission et les institutions des Nations Unies. A chacune de ses sessions, les institutions pourraient présenter à la Commission des rapports périodiques assortis du bilan des programmes coordonnés. La Commission pourrait ainsi se faire une idée de la coordination internationale et interinstitutions. Il était important qu'elle devienne le point de convergence des forces, et qu'elle puisse intégrer et orchestrer les efforts des diverses institutions et faire, à partir de là, des propositions concrètes au Conseil économique et social.

5. La Commission devrait profiter du fait qu'elle était proche du Conseil pour faire, par son intermédiaire, des recommandations de politique générale à l'Assemblée générale. Si le Conseil devait être chargé de la coordination d'ensemble du système des Nations Unies, la Commission pourrait l'assister en matière de coordination, sujet dont il pourrait être question lors du débat de

haut niveau du Conseil en 1994. La Commission serait d'autant plus efficace qu'elle recevrait en retour, de manière régulière, les observations de son organe de tutelle et que son bureau serait habilité à prendre des décisions quand elle ne siégeait pas.

6. La coordination à l'échelle du système devait tenir compte des priorités et des besoins nationaux ou régionaux, selon le principe "Voir grand, agir petit". Le manque de communication avait laissé des activités faire double emploi, ce à quoi on pouvait remédier en mettant en place un réseau d'échange et de diffusion de renseignements à l'intérieur du système des Nations Unies, et en le rendant accessible aux utilisateurs nationaux. La création de banques de données sur les projets technico-scientifiques en cours, les politiques scientifiques et technologiques nationales et les priorités mondiales seraient un pas décisif pour la structuration de ce réseau. Il faudrait privilégier la disquette au détriment des communications par écrit "en direct", celles des messageries électroniques par exemple.

7. Pour ce qui est de ses rapports avec la Commission du développement durable, la Commission de la science et de la technique au service du développement devait faire fonction d'organe technique dans sa spécialité, et verser au débat sur le développement durable le témoignage des experts.

8. Il fallait se féliciter de la participation active des ONG à la session en cours. La Commission devait trouver le moyen de s'aboucher avec elles, qui étaient un chaînon critique dans la coordination.

B. Evaluation de l'incidence des activités du système des Nations Unies visant à appuyer la création et le renforcement de capacités endogènes des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique

9. La création de capacités endogènes a été considérée comme le pivot de coopération pour le développement en matière de science et de technologie. Or, l'entreprise exige la pleine participation et l'intervention de tous les secteurs sociaux, spécialement celui de la production, y compris le secteur privé. Le dialogue politique entre parties prenantes était une phase décisive de toute l'opération, qui pouvait aboutir à de vastes ententes nationales sur le point d'application de la technologie et sur le moment de son introduction. Les activités opérationnelles en la matière pourraient se différencier selon les pays, en fonction de la taille et du contexte économique, social et culturel de chacun d'eux. Mais la création de capacités endogènes ne devrait pas être prise isolément, il fallait la considérer dans ses rapports avec des secteurs comme ceux de la mise en valeur des ressources humaines, des techniques respectueuses de l'environnement et des investissements étrangers directs.

10. Les aspects sociaux, économiques et culturels de l'évolution de la science et de la technique, et surtout les politiques et l'encadrement réglementaire macro-économique, étaient un aspect déterminant de la création de capacités endogènes, tant pour les pays en développement que pour les économies en transition.

11. On a proposé de mettre au point un plan général de création de capacités dans le cadre d'Action 21, ce qui pourrait faciliter le passage à des technologies sans danger pour l'environnement. La Commission devrait se charger elle-même d'établir ce programme et d'en diriger l'exécution.

12. A propos du programme pilote de création de capacités endogènes qui était en voie de réaliser le Service de la science et de la technique du Département du développement économique et social, plusieurs représentants ont dit en apprécier le cadre théorique, la méthodologie et le point de vue, qui mettaient en avant une exécution nationale de fait, sous les auspices d'un comité directeur national composé de partenaires représentatifs choisis parmi les instances politiques, les milieux industriels, le secteur privé, les spécialistes de la science et de la technique, les institutions financières et les établissements d'enseignement. C'est au titre de ce programme qu'on s'était attaché les services de spécialistes locaux pour établir des diagnostics critiques et des études de fond - opérations négligées dans beaucoup de pays - afin de réaliser le triangle de base ressources/besoins/technologie. Cette manière de procéder s'était révélée très utile pour la création de compétences locales.

13. Dans certains pays, le programme avait largement sensibilisé les responsables politiques et les utilisateurs finals des technologies, et aidé à déterminer les priorités d'un développement qui ne serait plus menacé dans sa pérennité, grâce à la technologie et à l'exploitation rationnelle des richesses naturelles.

14. Le programme relatif aux capacités endogènes avait donné naissance à diverses initiatives de mise en valeur des ressources humaines, d'adoption de textes législatifs et de création d'institutions. On en ressentait déjà les effets dans les mécanismes nationaux de prise de décision, et il avait accéléré l'intégration de la science et de la technique aux politiques macro-économiques et permis la constitution d'un catalogue de projets prioritaires. Les dialogues politiques au niveau national que le programme pilote avait permis d'entreprendre allaient faciliter l'élaboration d'une politique technologique dans certains pays.

15. Sans infrastructures et sans un minimum d'appareil institutionnel apporté par l'assistance internationale, il était difficile d'organiser des activités créatrices de capacités, surtout dans les pays les moins avancés. La création de capacités devait être une activité centrale pour la Commission. Le programme devait s'intégrer à l'action entreprise en faveur du développement durable, et pouvoir s'appliquer dans d'autres pays, y compris ceux dont l'économie était en transition.

C. Activités du Département du développement économique et social dans le domaine de la science et de la technique au service du développement

16. La Commission a jugé qu'elle devait s'inspirer attentivement de l'héritage de l'ancien Comité consultatif pour la science et la technique au service du développement, pour définir ses modalités et son fonctionnement futur, et déterminer le rôle de son secrétariat, qui devait être neutre et ne pas s'occuper d'activités opérationnelles. Ce secrétariat aurait à couvrir toute la

gamme des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, et à coopérer à la fois avec le secteur privé et avec les pouvoirs publics. Il aurait notamment pour mission de favoriser les synergies dans l'ensemble du système et d'être le point de ralliement pour l'étude des tendances et l'analyse prévisionnelle. Il pourrait également appeler l'attention de la Commission sur les politiques scientifiques et techniques des divers pays et sur les activités des organisations, y compris celles des commissions régionales.

17. Après avoir passé en revue, en l'apprécient, ce que faisait le Département du développement économique et social en matière de reconversion de la technologie militaire à des applications civiles, la Commission a demandé à l'Assemblée générale de se saisir de la question. On a échangé des témoignages sur la réorientation vers le secteur civil des ressources et des compétences de l'industrie militaire, mouvement qui pourrait être un vecteur de développement économique pour les pays en transition comme pour beaucoup de pays en développement.

18. Quant à l'harmonisation des activités en matière de science et de technique à l'intérieur même du système des Nations Unies, le secrétariat de la Commission seconderait celle-ci dans l'établissement d'une documentation de qualité, portant notamment sur le thème prioritaire choisi pour chaque session suivante. La Commission devait réfléchir à la nature du produit qu'elle devait fournir, en s'inspirant, par exemple, du Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, le Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement et des travaux du Comité de la planification du développement.

19. Plusieurs institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales sont intervenues au sujet de la coordination et ont expliqué ce qu'elles entendaient apporter aux travaux de la nouvelle Commission.

20. Le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a déclaré que l'évolution structurelle par laquelle passait le monde actuel trouvait son origine dans la technologie. Les pays en développement devaient être plus attentifs aux politiques favorisant la mise au point, l'adoption et l'adaptation des techniques, pour profiter des nouvelles occasions que comportait cette évolution. La capacité qu'avaient les entreprises de se mettre en relations d'information avec les autres agents économiques et les institutions de recherche aurait à cet égard un rôle décisif. L'action de la CNUCED visait à renforcer le soutien technique apporté aux organes intergouvernementaux, et en particulier à la nouvelle Commission, au profit en dernière analyse des pays en développement et des pays en transition.

21. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a rappelé qu'il fallait poursuivre à l'échelle du système tout entier l'effort de coopération visant à définir les domaines d'intérêt commun et à procéder ensemble à la planification et à la programmation. Plusieurs programmes que l'UNESCO était en voie de réaliser, par exemple le programme "La science, la technologie et la société", visaient à sensibiliser le grand public aux possibilités qu'offraient la science et la technique. Ce représentant a évoqué d'autre part les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'évaluation des techniques, le contrôle et les

prévisions technologiques, réuni à Paris en janvier 1993 sous les auspices conjointes de l'UNESCO et du Département du développement économique et social, et où s'étaient retrouvés, outre les experts eux-mêmes, de nombreuses institutions des Nations Unies.

22. Le représentant de l'OIT a déclaré que son institution contribuait, comme d'autres dans le système des Nations Unies, à la création de capacités endogènes dans les pays en développement; il a fait observer combien il était important d'isoler les facteurs qui entraient en jeu dans chaque contexte national. Il a souligné que les pays auraient peut-être à choisir entre une amélioration immédiate (mais moins marquée) de la production et de l'emploi, et une augmentation à plus long terme (et plus importante), n'améliorant que tardivement la production et l'emploi. Cette dernière option était la plus souhaitable du point de vue du développement durable.

23. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fait observer que la création de capacités endogènes supposait d'étroites réciprocitys entre partenaires du secteur productif. Pour qu'elle ait réellement lieu, il fallait que le mouvement se maintienne, et qu'on puisse le maintenir, sur de longues périodes, qu'il réponde à une approche systémique et qu'il soit mis en rapport avec le secteur de la production et la gestion de la technologie. Coordonner ne signifiait pas simplement éviter les doubles emplois, il s'agissait plutôt de créer des synergies entre toutes les activités du système.

24. Le représentant de l'Université des Nations Unies (UNU) a indiqué que son institution procédait à des travaux de recherche, de formation avancée et de diffusion des connaissances dans certains domaines du savoir. L'UNU avait créé des centres de formation et de recherche, comme l'Institut international des nouvelles technologies des Pays-Bas et l'Institut international des logiciels à Macao, ainsi qu'un réseau de centres d'excellence dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

25. Le représentant du Bureau des affaires spatiales a centré son intervention sur les énormes possibilités qu'offraient la technologie spatiale, en faisant valoir l'importance des satellites terrestres d'observation et de communication. Des centres régionaux de formation aux sciences et aux techniques de l'espace étaient en cours d'implantation dans les principales universités scientifiques et techniques et les grands instituts de recherche. Les pays en développement avaient un besoin urgent de documentation et d'information techniques, auxquelles il fallait leur faciliter l'accès.

26. Le représentant d'une organisation non gouvernementale, l'International Association of Impact Assessment (IAIA), a expliqué les liens qui unissaient l'action de son association à l'oeuvre des Nations Unies dans le domaine de l'évaluation des technologies et dans le contexte des accords de Rio.

27. Faisant le point des débats consacrés au point 4 de l'ordre du jour, le Président a déclaré que la Commission estimait qu'il fallait plus que jamais coordonner les activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, vu le rôle croissant que jouaient celles-ci dans le développement économique et social, et rendre praticables et applicables les principes du développement durable. Il fallait veiller avant

tout à la complémentarité de tous les éléments du système dans des domaines comme la création de capacités et la gestion de l'information, la mise au point, le transfert et l'application de technologies respectueuses de l'environnement, l'évaluation et la prévision technologiques et la reconversion de la technologie militaire à des usages civils. Reconnaissant que la coordination était une entreprise complexe, il a souligné qu'il fallait harmoniser et rendre logiques les politiques scientifiques et techniques nationales, que les gouvernements devaient ensuite décliner de manière conséquente dans tous les éléments du système.

28. L'une des fonctions les plus importantes de la Commission était d'aider le Conseil économique et social à coordonner au niveau mondial les activités du système des Nations Unies en matière de science et de technique. Il fallait pour cela qu'il y ait un mécanisme de coordination permanent dans les nouvelles structures de travail du Comité administratif de coordination. La Commission devrait se tenir en relations très suivies avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, et profiter le plus possible de leur expérience. Elle avait besoin d'un soutien effectif énergique de la part du Secrétariat, mais c'était au Secrétaire général qu'il appartenait de prendre les dispositions réglementaires et administratives nécessaires.

29. On s'était largement entendu sur le rôle décisif de la création de capacités endogènes, dont témoignait le programme pilote entrepris par le Département du développement économique et social. La détermination des priorités scientifiques et techniques au cours des dialogues politiques entre parties prenantes permettrait de dresser un cadre utile de développement durable, intégrant la science et la technique dans le droit fil du développement économique et social. La fixation en commun des priorités par le dialogue politique finirait par prendre souche dans les mécanismes nationaux de décision. La Commission devait garder inscrite à son futur programme de travail la question de la création de capacités endogènes et élaborer des programmes du même genre, en réponse aux aspects d'Action 21 qui concernent la science et la technique.
